



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 162 de l'ordre du jour

Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Enrique **Ochoa** (Mexique)

I. Introduction

1. La question intitulée « Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, conformément à la décision prise par l'Assemblée à sa 30^e séance plénière, le 14 octobre 2010 (voir décision 65/503).

2. À ses 2^e et 10^e séances, les 4 et 14 octobre 2010, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 88 à 104 et 162. Ce débat a eu lieu de la 2^e à la 8^e séance, ainsi qu'à la 10^e séance, du 4 au 8 et les 11, 12 et 14 octobre (voir A/C.1/65/PV.2 à 8 et 10). La Commission a également consacré 10 séances, du 13 au 15, du 18 au 22 et le 25 octobre, à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, ainsi qu'à des débats avec des experts indépendants et à un examen de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées lors des sessions antérieures (voir A/C.1/65/PV.9 à 18). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 9^e à la 18^e séance, du 13 au 15, du 18 au 22 et le 25 octobre (voir A/C.1/65/PV.9 à 18). Toutes les décisions concernant les projets de résolution ont été prises de la 19^e à la 23^e séance, du 26 au 29 octobre (voir A/C.1/65/PV.19 à 23).



II. Examen du projet de résolution A/C.1/65/L.34 et Rev.1

3. À la 12^e séance, le 18 octobre, le représentant de l'Autriche a présenté un projet de résolution intitulé « Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » (A/C.1/65/L.34) au nom des pays suivants : Allemagne, Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bulgarie, Costa Rica, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse et Uruguay.

4. À la 22^e séance, le 29 octobre, les auteurs ont présenté un projet de résolution révisé intitulé « Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » (A/C.1/65/L.34/Rev.1). Par la suite, l'Albanie, l'Arménie, le Bangladesh, la Belgique, le Canada, le Chili, Chypre, la Croatie, l'Égypte, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jamaïque, le Lesotho, la Lettonie, la Lituanie, la Mongolie, le Monténégro, le Pérou, le Portugal, la République démocratique du Congo, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Serbie, la Slovénie, la Thaïlande, le Togo, Trinité-et-Tobago, la Turquie, l'Ukraine, et le Viet Nam se sont portés coauteurs du projet de résolution révisé.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution révisé A/C.1/65/L.34/Rev.1 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Première Commission

6. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance du désarmement pour renforcer la sécurité mondiale et favoriser la stabilité internationale,

Reconnaissant que la volonté politique de faire progresser le désarmement s'est renforcée au cours des dernières années et que le climat politique international est propice à un désarmement multilatéral et se rapproche de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires,

Exprimant, toutefois, sa profonde inquiétude face à la situation actuelle du mécanisme pour le désarmement, notamment l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis plus de dix ans, et insistant sur la nécessité de redoubler d'efforts pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement,

Saluant les efforts des États Membres pour faire avancer le désarmement multilatéral et l'appui que le Secrétaire général a apporté à ceux-ci, et prenant note de l'intention d'assurer le suivi de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui s'est tenue à New York le 24 septembre 2010,

Se fondant sur la Charte des Nations Unies, notamment sur l'Article 11 du Chapitre IV relatif aux fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale en matière de désarmement,

1. *Se félicite* de l'occasion fournie par la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée à New York sur l'initiative du Secrétaire général le 24 septembre 2010, de répondre à la nécessité de stimuler les efforts en faveur du désarmement au niveau multilatéral;

2. *Exprime sa satisfaction* concernant la participation des ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Réunion de haut niveau, et met l'accent sur l'urgente nécessité de revitaliser le travail des organismes chargés du désarmement multilatéral et de faire progresser les négociations à ce sujet;

3. *Accueille favorablement* les suggestions des États Membres et du Secrétaire général visant à revitaliser le mécanisme de désarmement multilatéral;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session une question intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ».